



## Donner des informations personnelles

Par **Skillsy**, le **27/09/2010 à 19:08**

Bonjour,rnrnEn location avec mon conjoint depuis mars 2009 nous souhaitons quitter l'appartement pour cause personnelle, les propriétaires avec qui nous nous entendons très bien nous ont dit que ce n'était pas la peine de faire une lettre de résiliation... rnPlusieurs visites on était faites, dont une d'un couple très intéressé. or de notre coté nous n'avons toujours pas trouvé de logement, nous avons demandé a garder l'appartement un peu plus longtemps... les propriétaires en colere disent que ce n'est pas bien de faire ça, le jeune couple très en colere appelle mon conjoint, les propriétaires... ainsi que la mere de mon conjoint...rnComment a t elle eu ce numéro? alors que la propriétaire ne lui aurait pas donné d'après elle... rnque peut on faire pour qu'elle arrete de nous harceler et surtout ne rapelle plus les parents de mon conjoint!rnmerci!

Par **mimi493**, le **27/09/2010 à 21:08**

Le plus simple est de raccrocher sans écouter, elle se lassera.rnLe plus simple pour avoir un n° de téléphone est de regarder un annuaire. Le n° de téléphone n'est pas une donnée confidentielle, le bailleur a le droit de le donner à des tiers tant que ce n'est pas un usage commercial avec traitement automatisé faisant relever le tout de la loi informatique et liberté.

Par **aliren27**, le **28/09/2010 à 13:08**

Bonjour,rnrnet puis tant que vous n'avez pas envoyé votre préavis en AR au propriétaire, vous etes chez vous et vous n'avez pas l'obligation de faire visiter. Vous devez simplement laisser

l'accès à votre appartement uniquement durant la durée du préavis.rnCordialement